

QUINZIEME JOUR DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA L'EX-MINISTRE DES FINANCES TMOIGNE

"C'est à Mourad Medelci de s'expliquer"

L'ex-ministre des Finances, Terbèche M'hamed, qui a occupé le poste de juin 2002 à mai 2003, a comparu, jeudi dernier, devant la présidente du tribunal criminel près la cour de Blida pour témoigner sur l'affaire Khalifa, notamment à propos du rapport rédigé par l'ex-vice-gouverneur, Touati Ali. Il déclare d'emblée à la juge qu'en date du 18 décembre 2001, le ministre des Finances du temps de Mourad Medelci et par le biais de son secrétaire général, avait reçu un rapport d'informations générales sur des infractions commises par El Khalifa Bank et sur lequel était apposée la mention "confidentiel". "A l'époque où ledit rapport avait été rédigé, j'occupais le poste de ministre

délégué au Budget et je n'ai eu vent de ce document qu'au début du mois de novembre 2002 lorsque le directeur de cabinet de chef du gouvernement me l'avait demandé par téléphone", informe Terbèche M'hamed. "Et quelles ont été les mesures prises lorsque vous avez été en possession du document ?" lui demande la magistrate. "Dès lors que M. Bouzboudiane Brahim avait exigé que je lui fasse part du contenu du rapport, j'ai effectué des recherches pour retrouver le document, mais en vain. Aucune trace du rapport n'a pu être retrouvée. Donc j'ai pris attache avec le secrétaire général du ministère des Finances, Lakhehal Abdelkrim, pour qu'il me

transmette le document", dira l'ex-ministre des Finances, avant d'ajouter : "Le secrétaire général du ministère des Finances m'avait bien fait savoir qu'il avait transmis le document à son ministre, à savoir Mourad Medelci, ce qui m'a obligé de demander une copie du rapport au gouverneur de la Banque d'Algérie." L'ex-ministre des Finances expliquera que la suite réservée à ce rapport était la désignation d'une commission chargée du suivi de cette affaire. Il précisera que celle-ci était composée du directeur général de la trésorerie, Djoudi Karim, du directeur général de l'inspection générale du ministère des Finances, Amghar Abdelmadjid, et l'agent judiciaire du trésor,

M'hamed Oulstane, lesquels avaient pour mission d'étudier le rapport de la Banque d'Algérie relatif aux opérations swift ainsi qu'aux transferts des devises.

Le hic, soutiendra Terbèche, est que les agents qui ont eu la charge de rédiger le fameux rapport n'étaient pas assermentés d'où l'impossibilité de déposer une plainte judiciaire auprès du tribunal à la suite du constat quant aux violations des lois par El Khalifa Bank quand bien même l'ex-ministre argumentera que le rapport ne contenait que des généralités. Pour ce dernier, cet état de fait est lié aux dispositions de l'ordonnance 22/96 relatives au mouvement des capitaux qui oblige que le dépôt de plainte en cas de constat

avéré d'infractions ne peut être fait que par des agents assermentés. Le 11 novembre 2002, poursuit-il, la commission qu'il avait désignée, avait transmis un rapport au chef du gouvernement en plus d'un autre rapport complémentaire rédigé un mois après, lequel comportait le point de vue de la commission sur cette affaire en sus de propositions sur les mesures à prendre.

On apprendra que sur la base de ce rapport, le chef du gouvernement a désigné à son tour une commission ministérielle composée du ministre de la Justice, du ministre des Transports, du ministre délégué à la Réforme financière et du gouverneur de la Banque d'Algérie, entre autres.

Cette commission a abouti au dépôt, le 17 février 2003, de dix plaintes pour infractions commises par El Khalifa Bank et Khalifa Airways.

Le 27 février 2003, le procureur général près la cour d'Alger sera destinataire, par le biais du ministère de la Justice, d'une plainte. Tenant compte des déclara-

tions du témoin, la juge a voulu connaître le sort du rapport s'il avait été exploité à temps. "On aurait jugulé la catastrophe avant les dégâts", soutient-il.

A la question de savoir si ce n'est pas à la Banque centrale de dénoncer les dépassements constatés dans l'affaire Khalifa, Terbèche refuse de répondre. Acculé, il invite la juge à poser ces questions à l'actuel ministre des Finances : "C'est à Mourad Medelci de s'expliquer", tonnera-t-il.

"Livré" aux avocats de la défense, le témoin observera à chaque fois un silence quant aux questions des défenseurs de justice qui ont tenu à être plus éclairés.

Contrairement aux journées précédentes, celle de jeudi dernier a pris fin à 11h. La juge informa que pour le seizième jour du procès, elle entendra l'actuel ministre des Finances, Mourad Medelci, et le directeur général de la trésorerie, Djoudi Karim. Pour l'après-midi de ce samedi, elle fera comparaître les chefs d'agence d'El Khalifa Bank.

M. B.

AFFAIRE KHALIFA

Ouyahia dégage sa responsabilité

Le spectre du scandale Khalifa a plané, hier, sur la traditionnelle conférence de presse du secrétaire général du RND marquant la clôture de la réunion des coordinateurs de wilaya qui s'est déroulée ce week-end à Sidi-Fredj. Ahmed Ouyahia a déposé toute responsabilité du «scandale du siècle» qui reste, selon lui, une affaire financière.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir)

- En se présentant devant les journalistes, Ouyahia devait sans aucun doute s'attendre à être interpellé sur l'affaire Khalifa. Connu pour être imperturbable face à la presse, le premier responsable du RND a cependant présenté un argumentaire des plus confus dès que cette question sera abordée.

« Cette affaire est actuellement entre les mains de la justice. Je répète toutefois ce que j'ai dit en 2003, lorsque j'ai été nommé à la chefferie du gouvernement : cette affaire est le scandale du siècle. Dernièrement, certains m'ont fait dire que l'affaire Khalifa pourrait être préjudiciable pour l'Algérie sur le plan international. C'est faux.

Cela n'aura aucune répercussion », dira Ouyahia en rappelant, sans le citer, le cas du scandale du Crédit Lyonnais, qui a défrayé la chronique en France durant les années 90. « Est-ce que nous avons pour autant rompu nos relations avec ce

pays ? », s'est-il interrogé. Ahmed Ouyahia a tenté par la suite de trouver une explication sociologique à la banqueroute de la banque de Abdelmoumen Khalifa. « Cette affaire prouve que nous devons promouvoir la notion de droit au sein de notre société.

Cela transparait dans les déclarations de certains prévenus au cours de l'audience qui considèrent tout à fait normal que le patron profite de l'argent de cette banque, car c'est sa banque.

Sans minimiser la substance de cette affaire qui est entre les mains de la justice, ce scandale financier est aussi un révélateur du chemin qu'il nous reste à parcourir. » Les explications de Ahmed Ouyahia s'avèrent peu convaincantes. Les questions fusent de nouveau.

Ouyahia se justifie
« Avez-vous été convoqué par la justice ? », « l'affaire Khalifa était-elle un scandale politique », « y a-t-il eu défaillance de l'Etat et avez-vous été prévenu lorsque vous étiez à la chefferie du

gouvernement puis au département de la justice ? »... Ouyahia tente d'apporter quelques éclaircissements. « Non, je n'ai pas été convoqué par la justice. Etant républicain et légaliste, je répondrai à une éventuelle convocation ». « Non, c'est un scandale financier et pas une affaire d'Etat. C'est un scandale oui, politique non ». « Je me refuse à rentrer dans l'appréciation de dire s'il y a eu défaillance de l'Etat. Je peux néanmoins présenter un balisage. » En présentant son « balisage », le patron du RND veut apporter la preuve qu'il n'est nullement impliqué dans la gestion de cette affaire.

« J'ai quitté la chefferie du gouvernement le 16 décembre 1998, je n'étais donc pas en fonction lors de la première inspection de la banque qui a été effectuée en 1999. Puis j'ai été nommé au ministère de la Justice jusqu'en juin 2002. Et là j'attends de lire que la justice a été saisie à propos de cette affaire. Je tiens à préciser à ce propos que le ministre de la Justice n'est ni la tour de contrôle, ni un chef d'équipe pour dire aux magistrats de faire ceci ou cela.

Enfin, j'ai été nommé à la chefferie du gouvernement le 6 mai 2003 alors que la commission de liquidation avait été nommée en mars 2006. Je ne tire aucune conclusion et m'interdis de m'immiscer dans la gestion judiciaire de cette affaire. » Ouyahia refusera de faire un quelconque commentaire sur les relations entre Abdelmoumen Khalifa et la classe politique. « C'est à la chambre criminelle de la cour de Blida de le dire. »

Contre les élections jumelées
Outre le dossier Khalifa, Ouyahia a tout de même

abordé les questions ayant trait à l'actualité politique. A ce titre, il s'est dit opposé à la tenue d'élections jumelées.

« C'est une opération difficile à réaliser pour diverses raisons. Il serait laborieux d'organiser une élection avec trois urnes. Ensuite tous les partis politiques, et c'est le cas du RND, se préparent actuellement aux élections législatives, le cas des locales n'a pas encore été abordé. Enfin, sur la Constitution, son article 120 prévoit la possibilité de rallonger le mandat des députés, en cas de guerre notamment.

Mais actuellement, nous ne sommes pas confrontés à une telle situation. » Il a par ailleurs indiqué que son parti n'a pas exigé la nomination d'un gouvernement de technocrates qui sera chargé d'organiser les élections de 2007.

« Nous n'en voyons pas l'utilité. Si c'est pour lutter contre la fraude, le code électoral comporte plusieurs mécanismes pour éviter ce phénomène.

Mais je considère que le changement des membres de l'exécutif est une prérogative du président de la République », soulignera le secrétaire général du RND.

Ce dernier évitera cependant de préciser s'il est dans les traditions du chef du gouvernement de saisir le président de la République pour solliciter le changement de l'équipe gouvernementale.

Il s'est contenté d'esquisser un sourire et de rappeler, une nouvelle fois, que le remaniement du gouvernement « relève du chef de l'Etat ». « Je me contenterai de dire cela. »

T. H.

L'hebdomadaire "El Mohakkek", distribué gracieusement

Les avocats et les journalistes ont eu droit, jeudi dernier, à un exemplaire chacun de l'hebdomadaire *El Mohakkek* qui leur a été distribué gracieusement. Le journal offert contenait, en effet, l'interview de Rafik Abdelmoumen Khalifa. Les responsables de l'hebdomadaire, présents à la cour de Blida, ont saisi cette opportunité, disent-ils, pour faire connaître leur journal.

M. B.

SESSION DISCIPLINAIRE DU CSM

Révocation de 5 magistrats

Le Conseil supérieur de la magistrature, qui est réuni depuis mardi dernier en session disciplinaire, a décidé de révoquer cinq magistrats. Deux magistrats ont par ailleurs été rétrogradés tandis qu'un autre a écopé d'un blâme. Le CSM a également prononcé une mise à la retraite d'office et un acquiescement. Notons que cette session disciplinaire prendra fin demain, six autres dossiers étant encore à l'étude.

T. H.

ANNIVERSAIRE DU RND

Les dix ans seront célébrés à Constantine

Ahmed Ouyahia a indiqué hier que le dixième anniversaire du RND sera célébré à Constantine. « Le choix s'est porté sur Constantine car c'est la ville de Abdelhak Benhamouda, premier responsable de la famille du RND, qui a été assassiné un mois avant la tenue de l'assemblée constitutive », a souligné Ouyahia.

T. H.

ABDESSALEM BOUCHOUAREB A PROPOS DE SA COMPARUTION DEVANT LA COUR SUPREME

"No comment"

Rencontré ce week-end à la réunion des coordinateurs de wilaya du RND, Abdessalem Bouchouareb, ex-ministre de l'Industrie et actuel député, s'est refusé à faire un commentaire à propos de sa comparution devant la Cour suprême dans le cadre de l'affaire Khalifa. « No comment », s'est-il contenté de dire aux journalistes qui l'ont interpellé.

T. H.